



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE GANSHOREN**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Lionel Van Damme, *Président* ;
Jean-Paul Van Laethem, *Bourgmestre* ;
Stéphane Obeid, Grégory Rase, Sabrina Baraka, Quentin Paelinck, Magali Cornelissen, Philippe Beghin, Marc Delvaux, *Echevin(e)s* ;
Marina Dehing, Chantal De Saeger, Maurizio Petrini, Marie Fontaine, Kalvin Soiresse, Khadija El Mahyaoui, Lara Thommes, Ivan Fischer, Abderrahim Cherké, Serge Janssen, Youssra Sellassi, Philippe Van Kerk, Bruno Kestemont, Hugo Mununga-Kasongo, *Conseillers communaux* ;
Caroline Van de Walle, *Secrétaire Communal* .

Excusés

Karima Souiss, Karl Vanlouwe, Erik Van Den Berghe, Nora Houma, *Conseillers communaux*.

Séance du 23.11.23

#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier - Reconduction #

Séance publique

Finances

LE CONSEIL,

Vu sa décision du 19 mai 2022 établissant la perception de centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2023 ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment les articles 117 et 260 ;

Vu le Code des Impôts sur les Revenus 1992, notamment l'article 464,1 ;

Vu la situation financière de la commune,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE :

1. D'approuver le règlement (adapté) ci-après :

Article 1 : Il est établi au profit de la commune de Ganshoren, pour l'exercice 2024, 3.240 centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Article 2 : Ces centimes additionnels seront perçus par l'autorité compétente.

2. La présente délibération sera transmise à l'autorité de tutelle.

Le Conseil approuve le point.

23 votants : 19 votes positifs, 4 abstentions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire Communal,
(s) Caroline Van de Walle

Le Président,
(s) Lionel Van Damme

POUR EXTRAIT CONFORME
Ganshoren, le 24 novembre 2023

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Caroline Van de Walle

Jean-Paul Van Laethem